

# Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

## Quelles actions spécifiques sur votre territoire ?

Communauté de communes  
Berg et Coiron

### Gouvernance :

Suite aux élections de cette année 2020, les nouveaux délégués de votre communauté de communes qui siègent à l'EPTB Ardèche sont :

- titulaires : CHANAL Pierre-Henri (délégué spécial), FALLOT Joseph.
- suppléants : MARCON Gilbert, NAJI Driss.



### Gestion des rivières :

*Si l'eau qui coule au milieu de la rivière n'appartient à personne, les berges et le fond jusqu'au milieu du lit sont au propriétaire riverain (privé ou public).*

*Cette propriété lui donne des droits (ex : pêche, prélèvement d'eau pour usage domestique, dans une certaine limite), des interdictions (ex : d'enlever ou d'apporter des matériaux dans le lit mineur et majeur) et des devoirs, notamment celui de l'entretien régulier du lit et des berges du cours d'eau (Art. L214-15 du Code de l'Environnement).*

*Les interventions de l'EPTB se font pour des motifs d'Intérêt Général, pour limiter les risques liés aux crues (embâcles) et favoriser la dynamique fluviale. C'est uniquement à ce titre qu'il peut se substituer aux riverains pour l'entretien de la rivière.*

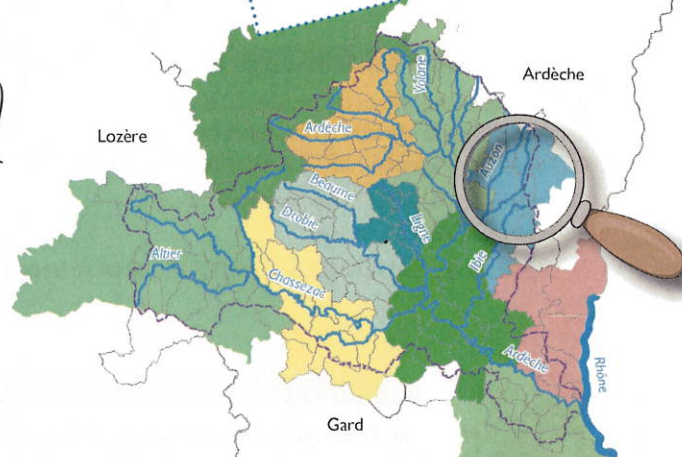
### Campagne automne 2020-hiver 2021 :

- 5 chantiers de traitement de la végétation prévus sur l'Auzon, la Claduègne et l'Ibie, situés sur les communes de Lussas, Mirabel, Saint Jean le Centenier et Villeneuve de Berg, pour un montant prévisionnel de travaux de 22 000€ TTC.
- Plan de financement : 30% Agence de l'Eau, 30% Département 07, 40% EPTB Ardèche.



### Partage et économies d'eau :

- En 2019-2020, 383 équipements d'économie d'eau et de stockage des eaux de pluie ont été distribués à 62 foyers sur 9 communes du bassin Auzon-Claduègne. Cette action sera reconduite et étendue à l'ensemble du bassin versant au printemps 2021.
- 2 sondes de suivi du niveau et de la température des eaux souterraines ont été installées sur Lussas et Lavilledieu/Mirabel (aquifère des calcaires du jurassique).



### Aides directes aux agriculteurs pour leurs pratiques en faveur des rivières :

Le territoire communautaire est concerné par le projet de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) aux agriculteurs (cf. p8 du bulletin inf'eau).



### Prévention des inondations :

Un « Bulletin Inf'eau spécial » regroupant les conseils préparatoires à la saison des crues d'automne a été envoyé par mail à toutes les mairies de la communauté de communes le 2 octobre 2020 (vérification des annuaires, inscription aux dispositifs d'alerte, mise à jour des Plan Communaux de Sauvegarde...).



### Communication éducation à l'eau :

Interrompus à cause de la crise sanitaire liée au Covid 19, les projets prévus avec les écoles reprennent cette année scolaire 2020-2021 avec quasiment les mêmes établissements :

- 2 classes de 5<sup>ème</sup> du collège Laboissière de Villeneuve de Berg participent au projet « crues et économies d'eau ».